

les **DANGERS** DE L'INCENDIE



**LES FORTES CHALEURS ET LA FORCE
DU VENT AUGMENTENT LE RISQUE INCENDIE**



**LES HERBES SÈCHES SONT
LE PREMIER VECTEUR DE FEU**



**EN ÉTÉ, UN DÉPART DE FEU PEUT TRÈS RAPIDEMENT
PRODUIRE UN INCENDIE HORS DE CONTRÔLE**



**LE FEU PEUT SE DÉPLACER PLUS VITE
QU'UN RANDONNEUR (4 KM/H)**



**LES FUMÉES ARRIVENT AVANT LES FLAMMES.
PAR LEUR OPACITÉ, ELLES DÉSORIENTENT ET
PEUVENT ENTRAÎNER DES INTOXICATIONS SÉVÈRES**

DONNER l'ALERTE



“ FACE À UN DÉPART DE FEU, J'ALERTE AU PLUS VITE LES SECOURS ”

🇬🇧 *If you witness a fire, call 18 or 112 for help !*

**AYONS LES BONS
RÉFLEXES**
feux-foret.gouv.fr

18 ou 112 114 pour personnes
malentendantes

Les informations à fournir à l'opérateur :
Vos coordonnées, votre localisation précise, la nature du feu (dégâts, fumées...) ce qui vous paraît menacé.

FACE AU FEU :

- Gardez votre calme. La panique peut aggraver votre situation
- Ne vous approchez pas des flammes
- Eloignez-vous du feu à la perpendiculaire de l'axe de propagation
- Rejoignez au plus vite une zone protégée
- Sur la route, ne vous rendez pas dans la direction de l'incendie et ne gênez pas les secours
- Rebroussez chemin. En cas d'impossibilité, ne sortez pas de votre véhicule



Liste des espèces de la couverture :
Pin d'Alep / Chêne vert / Chêne liège / Sabot de vénéus
/ if / Genêt / Genévrier des Alpes / Aigle de Bonelli /
Chouette chevêche / Chauve-souris / Lapin / Renard
/ Tortue d'Hermann / Lézard vert / Rosalie des Alpes

Illustration : Régis VIDAL ©

**LA FORÊT EST PRÉCIEUSE,
JE LA PROTÈGE.**



l'ÉDITO



Renaud Muselier

Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Président délégué de Régions de France

Avec 1,6 million d'hectare, les forêts de Provence-Alpes-Côte d'Azur sont une richesse précieuse, au cœur de notre patrimoine naturel. Sensibiliser, prévenir, agir : c'est l'engagement quotidien de l'Entente Valabre, dont ce guide est le parfait reflet. Règles essentielles, bons gestes, conseils avisés : tout y est pour profiter pleinement de nos massifs en toute sécurité.

Mais la vigilance ne suffit pas, il faut des moyens concrets. C'est pourquoi, depuis 2018, plus de 31 millions d'euros ont été investis dans la Guerre du Feu. Cet été encore, 250 jeunes de la Garde régionale forestière seront mobilisés sur le terrain pour veiller sur nos massifs.

Aujourd'hui, grâce aux actions mises en place par la Région, le nombre de départs de feux a été divisé par deux entre 2017 et 2024. Moins d'incendies, moins d'hectares dévastés : la lutte continue, avec détermination. Notre maison ne brûlera pas !



ACCÈS EN FORÊT :

En période de danger incendie et selon les conditions météo, certains massifs peuvent être fermés et l'accès, la circulation, la présence et les travaux interdits. Chaque département prescrit sa propre réglementation sur des périodes pouvant couvrir 4 mois à compter du 1er juin de l'année.

Pour connaître les conditions d'accès aux massifs forestiers, je consulte les répondants et sites web.

Alpes-de-Haute-Provence : risque-prevention-incendie.fr/04

Alpes-Maritimes : risque-prevention-incendie.fr/06

Bouches-du-Rhône : risque-prevention-incendie.fr/13 - 08 11 20 13 13

Var : risque-prevention-incendie.fr/83

Vaucluse : risque-prevention-incendie.fr/84 - 04 28 31 77 11



Scannez pour découvrir
la prévention incendie en Région SUD

les BONNES PRATIQUES

EN FORÊT :

Je proscriis la cigarette, le BBQ et les feux de camps.

Il est interdit de fumer dans les bois et les forêts (jusqu'à 200 mètres de ceux-ci) pendant la période à risque d'incendie, fixée arrêté préfectoral.

EN VOITURE, JE VEILLE À :

Éteindre ma cigarette dans un cendrier approprié ou de poche.

Éviter de stationner dans les zones herbeuses et devant les barrières DFCI pour ne pas gêner les secours.

⚠ VOTRE SORTIE EN FORÊT :

Consultez chaque jour la météo et portez une tenue adaptée

N'oubliez pas votre téléphone portable et l'eau nécessaire

Prévenez votre entourage de votre itinéraire

Ne quittez jamais les chemins balisés

Stationnez toujours sans gêner les secours

Retrouvez la carte du risque et des accès en forêt



D'INFOS
www.prevention-incendie-foret.com

AU JARDIN :

dans les parcelles situées en forêt et à moins de 200 mètres d'une forêt :

Je privilégie les barbecues en dur, attenants à la construction, avec un point d'eau, un pare-étincelles, placé sur une surface non inflammable.

J'adapte mes travaux en fonction des jours à haut risque, des heures les plus chaudes ou venteuses.

Je contrôle toujours la zone déjà travaillée et je veille à avoir à proximité un moyen d'extinction adapté.

Je tiens compte de la réglementation de mon département : des arrêtés préfectoraux peuvent réglementer l'usage des barbecues, des brûlages, des travaux, l'usage des tronçonneuses, débroussailleuses, tondeuses...

Pour éviter tout départ de feu, **j'entretiens et je nettoie régulièrement mon matériel**, j'utilise un entonnoir pour les pleins d'essence.

En été comme toute l'année, **je bannis le brûlage de déchets végétaux** dans mon jardin, la seule dérogation porte sur l'incinération des produits du débroussaillage strictement réglementé (horaires, périodes, modalités).



 *No smoking and do not throw out your cigarette butts in forest - Barbecues and camp fires are strictly prohibited in forest
Warning ! parking motor vehicles next to dry vegetation is dangerous - Never burn yard waste during the risk period*

